



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL-TE LOIRE

Séance du 16 décembre 2019

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE	3
II.	ORDRE DU JOUR	3
1. -	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 28 JUIN 2019.....	3
2. -	RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2020 DU SIEL-TE.....	4
3. -	DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL	6
4. -	DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES.....	6
5. -	DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES	6
6. -	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	6
7. -	RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER	6
8. -	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RESEAU DE CHALEUR A MONTROND LES BAINS- AVENANT N° 5 - MEBOIS	7
III.	INFORMATION GENERALE	7
A)	SYNTHESE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 28 JUIN, 27 SEPTEMBRE ET 8 NOVEMBRE	7
IV.	QUESTIONS DIVERSES	8

Le 16 décembre 2019, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTBRISON, Espace « Guy Poirieux », le Comité du SIEL Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard LAGET, Président du SIEL-TE Loire.

M. Christophe BAZILE, Maire de la commune de Montbrison, accueille l'ensemble des membres du Comité.

Monsieur le Président informe les présents que les services du SIEL-TE ont instrumenté avec des objets connectés la salle dans laquelle se déroule la réunion, pour qu'ils visualisent sur un deuxième écran, en temps réel, les informations suivantes : température, taux d'humidité, taux de CO2, niveau sonore.

M. Boris BESSEY, Délégué de la commune de St Vincent de Boisset, est désigné secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualités permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

Prix ACTEE

M. le Président rappelle que le Syndicat a répondu à un appel à projet national (avec 3 autres syndicats de l'ex Région Rhône Alpes (SDE07-SDED26-SEDI38), ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), qui soutient financement de la mutualisation de moyens pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce prix a été remis lors du Congrès national de la FNCCR en octobre 2019, à NICE.

Commissions géographiques 2019

M. le Président expose le bilan des participations lors des commissions géographiques organisées par le SIEL-TE entre le 7 et le 30 octobre 2019. Au total, 9 réunions locales ont eu lieu mobilisant 160 élus. Les principaux points abordés ont été l'entretien du réseau fibre THD42, le développement des énergies renouvelable et de l'hydrogène, l'adaptation du SIG Géoloire 42.

Avancement THD42

M. le Président indique que le déploiement du réseau THD42 dans la Loire est pratiquement terminé. Les dernières réunions publiques auront lieu au 1^{er} trimestre 2020. Il est à noter une moyenne de 130 abonnements par jour sur le dernier trimestre 2019.

Les objets connectés

M. le Président explique que les objets connectés offrent une solution de pilotage et de remontée des données des équipements publics. Il rappelle que 2 formations ont eu lieu le 3 et 4 décembre 2019 réunissant 45 élus et 30 agents techniques.

- Episode neigeux - 14 et 15 novembre 2019

M. le Président fait état des conséquences de l'épisode neigeux de novembre 2019 dans le département de la Loire. Concernant le réseau d'électricité, il y a eu 19 000 clients coupés, les derniers ayant été réalimentés le 18 novembre (hors pannes résiduelles isolées). Le SIEL-TE a réalisé une enquête auprès des 24 communes les plus impactées, ainsi qu'un appel téléphonique aux maires concernés pour faire le point de la situation. Une enquête a aussi été réalisée auprès des entreprises du SIEL-TE. Un courrier a été adressé à la direction régionale d'ENEDIS pour que des améliorations soient apportées. Une analyse de la gestion de crise a été lancée, dans le cadre du contrôle de concession.

Au niveau du réseau THD42, 2 NRO (nœuds de raccordement optique) ont été impactés, celui de St Julien Molin Molette, (283 usagers) et celui de St Barthélémy Lestra et St Cyr les Vignes (462 usagers).

Le SIEL-TE a suivi la gestion de l'incident auprès du délégataire THD42 Exploitation, un courrier a été adressé à ce dernier pour les améliorations à apporter et une analyse de la gestion de crise est en cours.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 28 JUIN 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 28 novembre 2019 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

M. DUBOUIS – PELUSSIN remarque qu'il y a deux coquilles dans le compte rendu :

- p.4 : cogénération de 80kW/h avec un projet d'extension de ~~200kWh~~. 200kWc

-p.6 : Synthèse des résultats :

<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses-Recettes</i>	8 088 614.21 €
<i>Recettes-Dépenses</i>	8 156 410.92 €

M. le Président remercie pour cette lecture attentive et indique que les modifications seront apportées.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

2. - RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2020 DU SIEL-TE

M. le Président demande à M. Joly, 1^{er} Vice-Président en charge des finances, de présenter ce rapport.

Budget Principal

La section fonctionnement du budget principal s'équilibre à 26 720 372 € et celle de « l'investissement » à 41 715 000 €.

BILAN 2019

Maintenance de l'éclairage public :

Impact de la grêle qui augmente l'enveloppe des travaux d'éclairage public ; 5000 ballons fluos à remplacer pour une mise aux normes ; baisse de la consommation d'éclairage public (développement des LED, la moitié des communes adhérentes éteignent la nuit) ; nouveau marché de maintenance notifié ; stabilité de l'enveloppe.

Transition énergétique :

Rénovation : 550 000 € versés en 2019 ; Télégestion : 5 projets réalisés à Rivas, L'Herme, Cuzieu, Marllhes et St Genest Lerpt.

Travaux historiques :

Maintien de l'enveloppe de 22 000 000 € pour les travaux historiques ; augmentation des travaux FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) ; stabilité de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) : le contrôle SIEL-TE qui permet de s'assurer que tous les fournisseurs payent.

Numérique :

Mise en œuvre du projet sur le réseau objets connectés.

PROJECTION 2020

Transition énergétique :

Rénovation : 700 000 € financés par la vente des CEE (certificats d'économie d'énergie) ; géo référencement des réseaux sensibles dans le cadre du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié): 25 000 € pour les réseaux de chaleur.

Maintenance de l'éclairage public :

Géo référencement des réseaux sensibles dans le cadre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS): 2 500 000 € pour l'éclairage public sur plusieurs exercices.

Numérique :

Structuration de la phase test Réseau « objets connectés » en 2020.

Travaux historiques :

Il est proposé une enveloppe de 21 M€ sur les compétences historiques. Le montant de la redevance R2 dépendra de la date de signature du cahier des charges électricité qui est toujours en cours de négociation, en 2020 au plus tard.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
5 875 043.88	2 250 000	3 625 043.88	16 387 021.87	2.8

Budget Groupement d'achat d'énergies

Le budget annexe « groupement d'achat d'énergies » s'équilibre à 8 980 000 €.

BILAN 2019

38 nouveaux adhérents depuis le 1^{er} janvier 2019 soit au total 283 adhérents au groupement d'achat d'énergies.

Régularisation avec le fournisseur GEG d'un trop payé de taxe estimé à 35 000 €.

Baisse de la consommation du fait des efforts d'économie d'énergie des collectivités. La facture devrait cependant augmenter avec la revalorisation du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) au 1^{er} août 2019.

PROJECTION 2020

Ouverture d'une offre propane : rédaction d'un cahier des charges de consultation. 17 communes sont potentiellement intéressées pour un montant estimé à 250 000 €.

Ouverture d'une offre « bois granulé » : à destination des chaufferies gérées par le SIEL-TE Loire et d'autres chaufferies publiques.

Evolution des conditions d'adhésion qui devient possible en cours de marché.

Augmentation de 3 000 000 € à prévoir du fait des nouvelles d'adhésion concernant la partie électricité.

Budget Installations énergétiques

La section « fonctionnement » du budget annexe installations énergétiques s'équilibre à 2 161 884 € celle de « l'investissement » à 5 130 000 €.

M. JOLY, 1^{er} Vice-Président précise que le SIEL-TE Loire assure le suivi de 100 installations de panneaux photovoltaïques et 42 chaufferies.

BILAN 2019

Photovoltaïque :

Finalisation de l'étude de la centrale au sol de St Genest Malifaux ; lancement de 4 marchés pour l'installations d'ombrières pour 650 000 € (Pouilly les Nonains, Veauchette, St Jean St Maurice et Cleppé) ; 14 installations photovoltaïques classiques (458kWc) pour 840 000 € HT ; développement de la maîtrise d'œuvre en photovoltaïque si autoconsommation ; subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les puissances supérieures à 36kWc.

Chaufferie bois :

Lancement de 3 nouveaux projets ; abandon de 2 projets pour des raisons économiques ; réhabilitation d'une chaufferie ; maîtrise d'œuvre 8,5 % : 2 projets terminés et 3 sont encore en cours.

PROJECTION 2020

Photovoltaïque :

Lancement des travaux pour la centrale au sol de Saint-Genest-Malifaux pour environ 1 700 000€ ; 6 projets d'ombrières et 10 installations photovoltaïques classiques pour une enveloppe de 1 500 000 € ; 1 projet d'ombrière avec Loire Forez Agglomération pour 610 000 €.

Chaufferie bois :

Un projet de 110 kW à St Martin d'Estréaux pour 173 250 € HT ; 3 extensions de réseau de chaleur.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Remboursement avance BP	Encours de la dette	Ratio de désendettement
741 682.35	240 000	501 682.35	275 000	8 181 999.10	11

Budget THDT

La section « fonctionnement » du budget annexe « très haut débit télécom » s'équilibre à 9 328 000 € et celle de « l'investissement » à 56 846 500 €.

BILAN 2019

134 924 prises commercialisables (sur les 175 000 prévues) qui correspondent aux prises déployées pour lesquelles des abonnements peuvent être pris.

Arrivée de Orange et Free sur le réseau THD42 entraînant un fort impact sur les abonnements, avec 130 contrats effectifs par jour depuis septembre 2019.

Renfort de personnel pour la mise en place de l'adressage, du SIG et du contrôle de l'affermage.

PROJECTION 2020

Fin des travaux de déploiement en mars 2020 et paiements aux entreprises jusqu'à l'automne après contrôle physique et optique.

Fin de la redevance fixe R1 de 750 000 € qui était versé en forfait les 4 premières années.

Perception de la redevance R4 liée au chiffre d'affaires, ce qui permettra d'investir sur la sécurisation du réseau et l'enfouissement des lignes dans les zones les plus sensibles notamment boisées.

Poursuite du contrôle des données et des dispositions du cahier des charges d'affermage.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
	2 079 249.36	1 500 000	579 249.36	64 256 025.11	30.9
Avec alvéoles*	2 166 743.60	1 500 000	666 743.60	64 256 025.11	29.7

* régularisation à venir relative à un mandat Orange

ANALYSE DE LA DETTE

Encours global

La dette globale du SIEL-TE s'élève à 89 915 360.78 € au 01 janvier 2019.

Risque de taux

Un encours de dette désormais majoritairement à taux fixe (76%).

ANALYSE RESSOURCES HUMAINES

Le SIEL-TE compte 123 agents dont 65% issus de la filière technique, avec 37 contractuels, 76 titulaires et 10 vacataires. Les dépenses de personnel s'élèvent à 5 900 000€ soit 26% des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur l'année 2019, les agents ont pu bénéficier au total de 642 jours de formation. Le budget de formation a dû être adapté à la masse salariale (80 000 € en 2019, 100 000€ en 2020).

Le SIEL-TE a lancé une démarche de télétravail, depuis le 1^{er} septembre 2019, qui concerne 30 agents répartis dans les 3 catégories (29% en A, 48% en B et 23% en C).

Le nombre de jours d'absence 2019 lié à un arrêt maladie est de 905 jours mais reste concentré sur un faible nombre d'agents et sur une longue durée. Le nombre de jours d'absence liés aux congés maternité/paternité est de 223 jours.

Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent ce rapport.

3. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

M. JOLY, 1^{er} Vice-Président poursuit en indiquant que cette décision modificative ajuste certaines dépenses et recettes au vu des réalisations constatées depuis le début de l'exercice budgétaire :

Le chapitre 65 en dépenses de fonctionnement et le chapitre 74 en recettes de fonctionnement pour un montant de 2 000 000 € liée à la vente de CEE.

En parallèle, un réajustement comptable sur les participations (chapitre 26) et du matériel (chapitre 23) est proposé en investissement.

Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent cette décision.

4. - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES.

M. JOLY, 1^{er} Vice-Président continue en précisant que cette décision modificative permettra un ajustement de 3 000 000€ relatif à l'achat d'énergies auprès du fournisseur gaz et des remboursements des adhérents.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.

5. - DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. JOLY, 1^{er} Vice-Président termine en expliquant que cette décision modificative permettra un ajustement de 12 000€ lié au dépôt de garantie auprès d'EDF pour des demandes de raccordement pour les installations photovoltaïques.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.

6. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président donne la parole à M. VERCHERAND, Vice-Président en charge des ressources humaines. Il présente le tableau des effectifs qui sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de tenir compte des recrutements à intervenir ainsi que des différents avancements et promotions possibles au cours de l'année 2020, le Comité Technique ayant émis un avis favorable le 28 novembre 2019.

M. VERCHERAND remercie l'ensemble du personnel pour leur travail et implication suite au défi lancé du déploiement du très haut débit dans le département de la Loire.

Les membres du Comité, à l'unanimité, décident de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

7. - RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER

M. FREYCENON, Secrétaire, présente, à la demande du Président, ces deux rapports. Il explique que le SIEL-TE est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 72,05% de capital. Le montant de celui-ci est de 370.200€. Le SIEL-TE Loire est également actionnaire de la Société Publique Locale « OSER » (SPL OSER) dont il détenait 0,58% du capital au 31 décembre 2016. Le montant de celui-ci était alors de 9.362.080€ et a augmenté en 2017. Le SIEL -TE possède aujourd'hui 0,52% des actions.

M. FREYCENON expose les différentes opérations de rénovation menées par la SPL OSER ainsi que les économies d'énergies générées sur des bâtiments scolaires.

M. SIMONE - St Barthélémy Lestra se réjouit que la SEM SOLEIL s'oriente sur des projets dans le Département de la Loire mais souhaiterait que le SIEL-TE transmette plus de d'explications et de précisions sur les réalisations de la SEM SOLEIL.

M. le Président souscrit à la remarque et indique que ces informations seront présentées au prochain Comité.

M. BROSSE St Didier sur Rochefort se réjouit aussi des actions menées par ces deux sociétés. Par rapport à la SPL OSER, il relève le remboursement de financement de 5 millions d'euros provenant du fonds européen pour l'efficacité énergétique et demande pourquoi ils n'ont pas été utilisés pour des travaux d'efficacité énergétique. Il précise que le compte de résultat et le bilan n'ont pas été transmis pour la SEM SOLEIL. M. le Président informe que ces éléments seront transmis avec le compte rendu du Comité.

M. FREYCENON explique qu'à la création de la société OSER, des fonds européens ont été versés sous forme de prêt et maintenant que les opérations ont commencé et que les comptes sont équilibrés, il convient de les rembourser.

M. le Président, précise en complément, que le règlement FEDER ne permet pas aux syndicats d'être éligibles pour leurs membres. Il explique que ces deux sociétés traitent de sujets qui relèvent de la sphère publique et non directement des collectivités, ce qui explique le mécanisme d'avances remboursables sur certains projets.

M. le Président indique que la SPL OSER conduit de gros projets de réhabilitation de bâtiments publics, au minimum 500 000 €, parallèlement à la SEM SOLEIL qui gère des opérations de production d'énergies renouvelables. Il souligne que sur les 180 installations photovoltaïques de l'ensemble des 13 syndicats de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 100 ont été réalisées par le SIEL-TE.

Les membres du Comité, à la majorité des suffrages exprimés, approuvent ces rapports.

8. - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RESEAU DE CHALEUR A MONTROND LES BAINS- AVENANT N° 5 - MEBOIS

M. FREYCENON, Secrétaire, poursuit en expliquant que le prix de la chaleur produite par la chaufferie de Montrond-les-Bains est divisé entre R1 qui correspond aux prix des combustibles (bois R1b et gaz R1gaz) et R2 représente le montant de l'abonnement. Ces tarifs évoluent en fonction des formules d'indexation prévues au contrat de concession.

Lors de la rédaction de la convention de délégation de service public il n'existait aucun indice de suivi de la valeur du bois. Les parties ont donc pallié à ce manque en indexant le prix du bois (R1b) sur 3 indices INSEE. Cependant, il existe aujourd'hui des indices permettant de suivre l'évolution réelle du tarif du bois.

Il est donc proposé d'adopter un nouvel avenant qui vise à modifier la formule d'indexation du bois qui sera donc en cohérence avec l'évolution réelle du prix du bois.

Le Comité technique (28 novembre 2019) et la Commission Consultative des Services Publics (2 décembre 2019) ont émis un avis favorable.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n°5 à la Convention de délégation de service public de réseau de chaleur.

III. INFORMATION GENERALE

a) SYNTHESE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 28 JUIN, 27 SEPTEMBRE ET 8 NOVEMBRE

Les délibérations des Bureaux des 28 juin, 27 septembre et 8 novembre ont fait l'objet d'une synthèse transmise avec le dossier du présent comité, elles portaient sur :

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 28 juin, 27 septembre et 8 novembre 2019

(pour un montant total HT de 16.414.217 euros dont 10.693.692 euros à la charge du SIEL-TE Loire).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	1 952 422	1 440 912
Eclairage public	3 497 582	476 176
Esthétique	2 037 561	647 521
Sécurisation	592 079	577 646
Réseau Fibre Optique	7 848 431	7 222 071
Bornes de charge	63 894	50 366
Etudes et Réalisations Energétiques	422 248	279 000

b) Commande publique

- Constitution d'un groupement de commandes Saint-Etienne Métropole -SIEL-TE Loire (Bureau du 28 juin 2019)
- Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz propane (Bureau du 28 juin 2019)
- Marché de l'exploitation de l'éclairage public - Années 2020 à 2025 incluses (Bureau du 28 juin 2019)
- Dialogue compétitif (Bureau du 28 juin 2019)
- Groupement d'achat de combustible bois énergie granulés (Bureau du 8 novembre 2019)
- Groupement d'achat véhicules électriques (VL,VU) et vélos électriques et hydrogène(Bureau du 8 novembre 2019)

c) Actions en partenariat

- Convention de partenariat SIEL-TE Loire - CAP Métropole (Bureau du 28 juin 2019)
- Adhésion à l'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles A Combustible (AFHYPAC) (Bureau du 27 septembre 2019)
- Convention entre le Département de la Loire et la SIEL-TE pour la réalisation de travaux de mise en lumière du Narthex de l'abbaye bénédictine de Charlieu (Bureau du 27 septembre 2019).
- Partenariat Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) - SIEL-TE Loire - Projet « Ciel étoilé » (Bureau du 8 novembre 2019)

d) Très Haut Débit

- THD42 - Convention service public de communications numériques (Bureau du 8 novembre 2019)

B - SERVICE PUBLIC

- Vente de terrain à la commune de Saint Just en Bas (Bureau du 28 juin 2019)
- Convention de remise à la ville de Roanne d'une canalisation de gaz abandonnée (Bureau du 28 juin 2019)

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Locaux

- Vente de garages, 5-7 rue Balzac Saint-Etienne (Bureau du 28 juin 2019)
- Locaux SIEL-TE Loire - Esprit Sol (Bureau du 28 juin 2019)

b) Personnel

- Mise en place du télétravail (Bureau du 27 septembre 2019)
- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Bureaux du 27 septembre 2019 et du 8 novembre)
- Contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel (Bureau du 8 novembre 2019)
- Arbre de Noël (Bureau du 27 septembre 2019)

c) Comptabilité - Finances

- Amortissements des bornes de charges sur le budget principal (Bureau du 27 septembre 2019)
- Clôture de la régie photocopie (Bureau du 27 septembre 2019)
- Chute de grêle - Aide exceptionnelle pour dégâts sur le réseau d'éclairage public (Bureau du 27 septembre 2019)
- Contentieux - Orange / SIEL-TE (Bureau du 27 septembre 2019)
- Vente de véhicules (Bureau du 27 septembre 2019)

d) Institutions et vie politique

- Contentieux - Fonds de concours (Bureau du 27 septembre 2019)

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Photovoltaïques

- Ombrières photovoltaïques - Durée transfert de compétence (Bureau du 27 septembre 2019)
- Déplacement modules photovoltaïques sur un bâtiment communal (Bureau du 27 septembre 2019)

b) Rénovation énergétique

- Convention d'implémentation des Plans Climat Air Energie Territorial de l'Ain dans l'outil Prosper entre le SIEL-TE Loire et le SIEA (Bureau du 28 juin 2019)

G - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 28 juin 2019

- Achats innovants
- Application mobile pour signalement d'incident : RESO-TE
- Projet ombrières photovoltaïques

Bureau du 27 septembre 2019

- Financement - Extension du réseau THD
Bureau du 8 novembre 2019
- Orientations stratégiques
- Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2020 du SIEL-TE Loire
- Engagement partenarial Paierie départementale et SIEL-TE Loire
- Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER
- Communication des synthèses du contrôle de concession du SIEL-TE Loire pour l'année 2018
- Avancement du déploiement des objets connectés
- Mébois - Avenant n°5

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président rappelle qu'il a été proposé aux délégués via les bulletins de participation, adressés le 18 novembre 2019, de faire part de leurs interrogations et/ou observations afin de les traiter lors des questions diverses. L'ensemble des questions sont regroupées par thèmes pour lesquels M. le Président apporte les éléments de réponse.

- *Peut-on différencier les lanternes LED des autres points lumineux sur GéoLoire Eclairage Public ?*
M. le Président confirme que la distinction est effective dans GéoLoire à l'aide de 2 couleurs différentes. Il précise qu'une évolution est en cours pour faciliter la navigation dans l'outil.
- *Quelles sont les responsabilités des propriétaires forestiers, les communes sur voies communales, lors de casses de lignes fibres et les obligations des propriétaires en élagage et lors des exploitations ?*
M. le Président indique que le propriétaire public ou privé de l'arbre est soumis à l'obligation d'élagage. Enedis doit faire respecter cette obligation lorsqu'il s'agit du réseau électrique, Orange pour le réseau télécom cuivre et THD42 Exploitation pour le réseau fibre. S'il s'agit d'un appui commun, il convient de vérifier l'origine du réseau. Il informe que des réunions sont prévues avec l'Union forestière de la Loire, dont la première a eu lieu le 2 décembre 2019, afin de trouver des solutions. Suite aux commissions géographiques, l'idée de la création d'un « service public de l'élagage » a été émise permettant d'avoir des campagnes d'élagage, de définir les zones « accidentogènes » et de faire remonter l'expérience des maires, de manière à définir une politique d'élagage.
M. le Président précise que pour l'entretien des infrastructures, ENEDIS est responsable pour le réseau d'électricité, Orange pour le réseau télécom, et THD42 Exploitation pour le réseau fibre THD42.
- *Quelle convention avec Orange pour l'utilisation des poteaux et chambres télécom ?*
M. le Président explique qu'à chaque ouverture de point de mutualisation (PM) et de zone arrière de point de mutualisation (ZAPM), un accord global est passé avec Orange. Il s'agit de l'offre IBLO (Offre d'accès aux installations de génie civil et d'appuis aériens d'Orange pour la Boucle Locale Optique), afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes.

L'entretien des installations d'Orange correspond aux opérations de maintenance préventive et curative qui sont à la charge d'Orange ainsi qu'aux interventions suite à signalement d'incident. Le SIEL-TE mène des actions auprès d'Orange et de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) afin que les délais d'intervention soient cadrés dans cette offre.

- **Quel impact du mode STOC (Sous Traitance Opérateur Commercial) sur les infrastructures ?**

M. le Président rappelle ce qu'est le mode STOC : raccordement avec pose de PTO (Prise terminale Optique) suite au passage de contrat avec un opérateur commercial d'envergure nationale (OCEN). Il explique que le raccordement des particuliers est pris en charge par THD42 quel que soit la distance de celui-ci, toutefois les règlements nationaux régissant la fibre, établissent le principe selon lequel les OCEN : Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (Orange, SFR, Bouygues, Free), réalisent eux-mêmes le raccordement lorsqu'un abonnement est souscrit. Ces opérateurs font appel à plusieurs sous-traitants pour effectuer les raccordements, et dans certains cas on peut constater des malfaçons, des non respects de délais ou des dégradations sur le réseau. Le SIEL-TE Loire est très attentif à ces difficultés et fait remonter au niveau national (ARCEP, FNCCR, AVICCA...) ces exemples pour que la réglementation évolue.

Convention d'engagement partenarial entre le SIEL-TE et la Paierie départementale

M. le Président annonce, aux membres du Comité, la signature de la Convention d'engagement partenarial. Il invite M. Joaquin CESTER, Directeur départemental des Finances publiques de la Loire et M. Olivier MANS, Payeur départemental à le rejoindre à la tribune. M. CESTER précise les enjeux de cette convention, de nombreux échanges entre l'ordonnateur et le comptable, la rationalisation de la chaîne de la recette, l'optimisation de la chaîne de la dépense, l'amélioration de la fiabilité des comptes et des restitutions et développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale. M. MANS rappelle que les comptes du SIEL-TE ont été transférés de la Trésorerie municipale à la Paierie départementale depuis le 1^{er} janvier 2019, afin d'optimiser les règles fondamentales de bonne gestion comptable.

M. le Président propose de procéder à la signature de la convention. *Applaudissement de l'Assemblée.*

Table ronde : 100^{ème} installation photovoltaïque

M. le Président lance la table ronde avec la participation de :

Jean Paul TISSOT, Maire de Veauchette, fait part de deux projets photovoltaïques en partenariat avec le SIEL-TE. L'installation de panneaux sur le toit d'une ferme appartenant à la commune et la construction d'une ombrière sur un parking au centre de la commune. M. le Maire précise que la production prévue par ces deux installations correspondra à 75% de la consommation d'électricité de la commune.

Vincent DUCREUX, Maire de St Genest Malifaux, rappelle ces précédentes collaborations avec le SIEL-TE pour de la rénovation énergétique, de l'éclairage public et l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Il fait part ensuite du projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol à proximité de la déchetterie, sur une parcelle pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable conformément aux dispositions du PLU. Ce projet représente une surface d'environ 11 000 m² qui équivaut à l'alimentation électrique de 1200 foyers.

Mathieu VAN HAESBROECK, Bureau d'études Egrega, explique les différents principes de l'autoconsommation individuelle (le producteur est aussi consommateur) et collective.

Laurence LEMAITRE, Maire Les Haies (69) présente la première centrale villageoise photovoltaïque raccordée en France, composée de 8 installations mises en service en 2014 sur 4 toits privés et 4 toits publics de la commune, soit 523m² de panneaux pour une puissance totale de 76kWc soit l'équivalent de la consommation en électricité d'une trentaine de foyers.

M. Le Président informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 7 février 2020 à 17 h 00, à Montrond les Bains, Espace « Les Foréziennes ».

La séance est levée à 19h15